



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six, le lundi onze mai, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Christophe SARRE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 mai 2026

Présents :

Christophe SARRE – Laetitia MAZINGUE – Frédéric BARBIER – Francis RODRIGUES – Marion COULOMB – Frédéric DELPY – Robert FENNINGER – Jocelyn LANGER – Paul DOS SANTOS – Nathalie TRUMEAU – Jean-Luc INDIENNA – Catherine DEPONT – Nicolas DUBREUIL – Philippe RINGUET – Linda LOISEL – Chahrazede BENKOU-NAVARRO – Jean-Louis FERRIER – Ouidad ESSABI ABOUCHDAK

Absents excusés : Caroline ORSAT LE FLOCH – Kawther EL MAADANI – Stéphanie HOUDAS

Absents : Maëlys ROUX – Michel MIREUX

Pouvoirs :

Caroline ORSAT LE FLOCH a donné pouvoir à Christophe SARRE

Kawther EL MAADANI a donné pouvoir à Marion COULOMB

Stéphanie HOUDAS a donné pouvoir à Robert FENNINGER

Secrétaire de séance : Nicolas DUBREUIL

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	18 (1 départ)
Pouvoirs :	3
Ont voté :	20
Pour	
Contre	
Abstention	

**57/26 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – AMICALE DES SAPEURS –
POMPIERS D'ORLÉANS NORD**

Monsieur le Maire expose que l'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Orléans Nord a sollicité un soutien financier exceptionnel dans le cadre de la célébration des 20 ans du Centre d'Incendie et de Secours d'Orléans Nord, qui donnera lieu à des Portes Ouvertes le 27 juin prochain.

Cette journée Portes ouvertes comprendra :

- Des démonstrations de secours et de technique opérationnelle
- Des visites de la caserne et rencontres avec les équipes
- Des activités ludiques pour les enfants
- Une exposition rétrospective sur 20 ans de secours
- Des moments d'échanges avec les familles et les partenaires du territoire

Mme Laetitia MAZINGUE se déporte du vote de la délibération, étant intéressée par l'affaire traitée.

Ceci étant exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE VERSER à l'association Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Orléans Nord une subvention exceptionnelle de 500 €**
- **D'AUTORISER le maire à signer tous actes y afférents**

Fait à Semoy, le 11 mai 2026

Le président de séance,

Christophe SARRE

Maire



Le secrétaire de séance,

Nicolas DUBREUIL

Conseiller municipal

Transmission au contrôle de légalité le : **18 MAI 2026**

Publication numérique le : **18 MAI 2026**

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification